

Enquête statistique de l'INSEE sur les ressources et conditions de vie des ménages

Nous vous informons que l'INSEE réalisera **du 2 février au 18 avril 2026**, une enquête sur les ressources et conditions de vie des ménages (SRCV). Cette enquête, à caractère obligatoire, est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis). Quelques ménages seront sollicités au sein de notre commune. Les personnes concernées seront prévenues individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêteur.



Un échantillon de logements est donc tiré au hasard. Si vous avez reçu un courrier postal de l'Insee vous invitant à répondre à cette enquête, c'est que vous avez été tiré(e) au sort. Un enquêteur de l'Insee va vous contacter pour fixer un rendez-vous. En cas de doute, il est également possible de se faire confirmer l'identité de l'enquêteur via le formulaire de contact, en précisant le nom et prénom de l'enquêteur, et dans la mesure du possible son numéro de téléphone et le nom de l'enquête. Un retour par mail sera fait dans les 48 heures.

Cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, et est à caractère obligatoire. La collecte de cette enquête est placée sous la responsabilité de l'Insee. Le secret statistique garantit la confidentialité de vos réponses. Celles-ci seront utilisées uniquement à des fins d'études statistiques, la loi interdisant tout usage à des fins de contrôle fiscal.

Mesurer la pauvreté en France et dans les autres pays européens

Être pauvre, c'est avoir un revenu très inférieur à celui dont dispose la plus grande partie de la population. Mais la pauvreté n'est pas uniquement monétaire. On est pauvre aussi quand on ne peut pas atteindre certaines « normes » de consommation ou de confort. C'est ce que l'on appelle la privation matérielle et sociale. Pour mesurer ces différents critères, l'Insee réalise chaque année depuis 2004, l'enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV).

Le dispositif SRCV est la partie française d'une enquête menée dans toute l'Union européenne. Cette dernière sert de référence pour faire des comparaisons entre les États membres sur les conditions de vie et les inégalités.

L'enquête collecte notamment des données sur les revenus, la situation financière, mais aussi sur l'emploi, le bien-être ou la santé. Ces informations sont utiles pour étudier la répartition des revenus, mieux comprendre les phénomènes de pauvreté ou d'exclusion sociale et évaluer l'efficacité des politiques publiques de lutte contre les inégalités.

Infos pratiques

Du 2 février au 18 avril 2026

Cette enquête, à caractère obligatoire, est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Liens utiles

[Formulaire de contact](#)

[Informations relatives à l'enquête](#)